

Les Mathématiques au Baccalauréat (suite)

5. Les Mathématiques et la réorganisation du Baccalauréat

Ainsi que l'avait annoncé le *Bulletin* n° 46, des membres de l'Association se sont réunis le jeudi 18 novembre 1926, au lycée Louis-le-Grand, pour s'entretenir des modalités du futur Baccalauréat (1).

M. Commissaire signale que le Conseil Supérieur de l'Instruction publique n'a pas voulu étudier le régime du futur Baccalauréat.

M. Weber donne lecture d'une lettre dans laquelle M. MARTY (Toulouse) se déclare partisan d'une épreuve de mathématiques comportant un problème (de 3 heures) sans question de cours ; le seul moyen de maintenir à cette discipline, ajoute-t-il, l'importance qu'elle avait dans les sections C et D, c'est d'obtenir qu'elle soit sérieusement sanctionnée, à l'écrit et à l'oral.

Un échange de vues permet de constater que tous les membres présents sont d'accord pour désirer une composition écrite de mathématiques, dans toutes les séries, à la 1^{re} partie du Baccalauréat, composition affectée d'un coefficient important.

Afin de fournir à nos collègues une base de discussion, M. Dumarqué, rapporteur de cette question à l'Assemblée générale de Pâques 1927, a rédigé quelques remarques publiées ci-dessous. Tous les professeurs de mathématiques sont instamment priés de lui adresser leurs communications, 18 bis, rue du Débarcadère, Paris (17^e).

6. Quelques remarques au sujet des épreuves de mathématiques à la première partie du Baccalauréat

Je me bornerai à considérer la 1^{re} partie du Baccalauréat. Sur bien des points je ne puis qu'exposer la question sans formuler de propositions, le nombre restreint des réponses (2) reçues jusqu'à présent à l'appel du *Bulletin* n° 46 ne me permettant pas encore de parler au nom d'une « majorité ».

(1) *Étaient présents* : M. BIOCHE, Mme CHABAUTY, MM. COMBET, COMMISSAIRE, DECERF, DELCOURT, Mlle DIONOT, MM. GOULIN, GUSSE, JULIEN, MAHÉ, MILLET, MIRABEL, PÉLISSIER, PERFETTI, SAINTE-LAGÛE, SÉGUÉLAS-ROUGETTE, WEBER.

Excusés : MM. DUMARQUÉ, WEILL.

(2) Je remercie de leurs suggestions MM. Gros (*Condorcet*), MARTY (Toulouse), NICOLAS (Chaumont), WEILL (*Saint-Louis*).

La part des mathématiques. — Notre Assemblée générale de Pâques 1926 a émis le vœu « qu'une épreuve écrite de mathématiques figure « à la 1^{re} partie du Baccalauréat dans toutes les séries ». S'il n'y a pas d'épreuve écrite, en effet, nous verrons dans toutes les classes le spectacle lamentable que nous offrent les Seconde et Première B ; ne comptons ni sur le goût du travail désintéressé pour soutenir le zèle des élèves, ni sur la sévérité des examens de passage pour éliminer ceux dont la paresse est incurable. L'égalité scientifique, dont les auteurs des nouveaux programmes ont fait un dogme intangible, sera rapidement réalisée dans la quasi-nullité. On peut prédire à coup sûr que la culture scientifique en France sera singulièrement compromise.

En bonne logique, l'unification des horaires et des programmes devrait entraîner l'unification des sanctions, et dans toutes les séries les candidats devraient subir une épreuve équivalente (en difficulté et en importance) de mathématiques. Mais trop souvent les allègements, d'horaires par exemple, se sont faits à nos dépens ; craignons que sous couleur d'éviter la trop grande multiplicité des épreuves et le surmenage des candidats, on ne restreigne la part légitime des mathématiques. Renouvelons le vœu émis l'an dernier, même si la mesure qu'il propose va de soi, et complétons-le en indiquant le coefficient que nous désirons voir attribuer.

Pourra-t-on, de bonne foi, nous accuser de nous tailler la part du lion si nous réclamons pour les mathématiques le traitement de la discipline littéraire la plus favorisée (version latine ou composition française) ? Je ne le crois pas, et à mon avis, nous ne devons pas demander moins. Dans le même ordre d'idées, nous devons réclamer (et non seulement pour notre discipline) l'institution de notes éliminatoires. Je signale à ce sujet que le Conseil académique de Paris, dans sa session de décembre 1926, a émis le vœu que toute note d'écrit inférieure à 5 sur 20, dans une épreuve quelconque, soit éliminatoire.

Nous pourrions sans inconvénient faire nôtre ce vœu.

En quoi doit consister l'épreuve de Mathématiques. — Partisans et adversaires de la question de cours se retrouvent une fois de plus. Écoutons leurs arguments.

A. D'abord les adversaires. Dans la question de cours, disent-ils, l'appel à la mémoire semble excessif : fournir sans guide la série des théorèmes qui composent la première question venue de géométrie dépasse ce que nous pouvons souhaiter.

Étant donné, de plus, que nombre d'examineurs interrogent uniquement sur le cours, à l'oral, la place de ce cours est trop prépondérante : bien des élèves réussissent, qui ne savent pas mettre debout la moindre application.

La question de cours, pour être bref, favorise les préparations hâtives et trompeuses, — sans compter qu'elle se prête particulièrement à la fraude.

Et encore, nous supposons qu'elle est convenablement posée. Or, combien de fois avons-nous constaté que l'auteur de la question

s'était borné à découper une tranche du programme officiel, exigeant ainsi du candidat un travail de délimitation et de composition au-dessus de ses moyens. Supprimons donc la question de cours : le professeur n'en aura que plus de liberté dans l'étude du programme. L'épreuve ne consisterait alors qu'en un ou plusieurs problèmes ; devant surtout contrôler l'acquisition d'une méthode de travail et de connaissances plus solides qu'étendues sur les éléments de l'algèbre et de la géométrie, le problème devrait pouvoir être résolu sans artifice — mais complètement — ; « une application numérique ou une construction graphique demanderait au candidat de pousser ses idées jusqu'à la réalisation ».

B. Les partisans de la question de cours répondent : Nous sommes en principe d'accord avec vous. « Il faut, comme l'écrivait V. DURUY « en 1864, que les épreuves du Baccalauréat soient disposées de « manière à convaincre le candidat qu'on regardera dans son intelligence bien plus que dans sa mémoire. »

Mais si le Baccalauréat est le premier grade conféré par les facultés, il est aussi un certificat attestant de bonnes études secondaires ; un élève moyen, qui a travaillé régulièrement pendant toute sa scolarité, doit, sauf accident, obtenir son parchemin. Ainsi que M. Gros⁽¹⁾ l'a dit en votre nom, à la Commission parlementaire chargée en 1914 d'une enquête sur la réforme de 1902. « si par le jeu normal des examens de passage, une très forte proportion d'élèves insuffisants était écartée des classes supérieures, ceux qui resteraient obtiendraient le Baccalauréat sans difficulté ».

Sous le régime de 1902, ne faisaient de mathématiques que ceux qui le voulaient (en C) ou ceux chez qui les parents avaient cru discerner, dès la Sixième, des aptitudes spéciales (en D). Aujourd'hui, tous seront astreints à absorber (non à assimiler) le même programme. Or nous savons tous que certains élèves, excellents esprits par ailleurs, sont rebelles aux mathématiques ; qu'un élève passable rate quelquefois ses problèmes ; qu'un jour d'examen il faut s'attendre à toutes les défaillances possibles.

C'est aux élèves moyens que nous songeons : mettons-les dans la possibilité d'obtenir, s'ils ont travaillé, un 6 ou un 7 sur 20. Le cancre véritable, même avec une question de cours, ne vous échappera pas si l'importance relative de la question de cours et du problème est convenablement calculée.

Notez d'ailleurs un avantage du maintien de la question de cours, que nous considérons comme essentiel ; il obligera les élèves à étudier leurs leçons pendant toute l'année.

Quant aux inconvénients de la question de cours, et nous reconnaissons qu'elle en a, on peut les atténuer et même, pour certains, les supprimer ; pour cela : proscrire les sujets mal délimités ; accompagner la question de cours d'une application directe, numérique ou graphique, qui lui enlèvera son caractère de simple récitation.

(1) Voir le *Bulletin* n° 14, page 49.

Telles sont les deux thèses entre lesquelles l'Association aura à se prononcer.

Je signale en passant qu'en ce qui concerne la 2^e partie du Baccalauréat, où les candidats sont spécialisés et ont opté d'eux-mêmes pour une section scientifique, la question de cours n'a guère de défenseurs.

Mesures d'ordre général. — A. J'estime que nous pourrions émettre les vœux suivants, qui s'inspirent d'ailleurs des vœux adoptés par le Syndicat national des professeurs de lycée et du personnel de l'Enseignement secondaire féminin, dans son Congrès de Pâques 1926 :

1^o que la surveillance des épreuves soit exercée avec assez de rigueur, pour éviter toute espèce de fraude, et pour permettre le contrôle des copies ; que toutes mesures soient prises pour assurer la sincérité de l'examen (carte d'identité entre autres) ;

2^o que les fraudes soient réprimées impitoyablement ;

3^o que l'unité dans la correction et dans la cotation des épreuves soit réalisée, — les sujets étant connus, — par l'entente préalable entre les correcteurs des différents jurys ;

4^o que les copies soient anonymes.

B. Quelques collègues souhaitent que les sujets soient communs à toute la France et envoyés par le Ministère ; n'est-il pas à craindre qu'une telle mesure favorise le bachotage et la fraude ? Les instructions actuelles disposent que, « sauf le cas où ils sont envoyés par le Ministre, les textes sont choisis par les doyens... ». Il semble prudent de laisser le Ministre juge de l'opportunité de donner, à certaines sessions, un sujet uniforme, sans demander que l'uniformité devienne obligatoire ; nous pourrions avoir à nous en repentir.

C. Notre collègue M. MARTY (Toulouse) suggère « de s'entendre « avec les diverses associations de spécialistes pour proposer un « régime d'épreuves écrites : il serait intéressant, dit-il, que les « Fédérations puissent soumettre au Conseil Supérieur un projet « complet pour la 1^{re} partie du Baccalauréat, acquis à la quasi-« unanimité de ses membres ». Peut-être n'est-ce pas chose irréalisable, et les desiderata que notre Association doit soumettre à la Direction de l'Enseignement Supérieur auraient évidemment plus de chance d'être accueillis s'ils avaient recueilli au préalable l'adhésion de nos collègues des autres spécialités.

D. Nous aurons à reprendre le vœu :

Que l'admissibilité aux examens oraux du Baccalauréat ne reste acquise que de la session de juillet à la session d'octobre suivante (et éventuellement aux sessions extraordinaires qui pourraient avoir lieu en cours d'année).

E. Je signale enfin que, s'inspirant de ce qui se fait déjà pour certains examens primaires, le Conseil Académique de Paris a émis le vœu que puissent en principe se présenter à la session d'octobre les seuls candidats qui auront obtenu en juillet un total de points au

moins égal aux n % (80, si j'ai bonne mémoire) du maximum. On se débarrasserait ainsi des candidats vraiment trop faibles (ce n'est pas en 3 mois de vacances, souvent peu laborieuses, qu'ils peuvent compléter leurs connaissances), et on en terminerait plus vite avec les examens pour le plus grand bien des classes secondaires, trop souvent désorganisées jusqu'à la Toussaint.

J. DUMARQUÉ,
Professeur au Lycée Condorcet.